



Les bars madrilènes résistent à la loi antitabac

Rubrique : actualités - Date : jeudi 12 janvier 2006

D'après LE FIGARO « Les bars madrilènes résistent à la loi antitabac ». Indiquant que dix jours après l'entrée en vigueur de la loi on peut lire « sur quasiment toutes les devantures de bars et de restaurants » : « ici on peut fumer, le journal rappelle que le texte permet aux échoppes de moins de 100 m² de choisir d'être fumeur ou non avec ce résultat que « la majorité des lieux de sortie continuent d'être enfumés ». Le quotidien souligne que pourtant la nouvelle législation semble largement avoir été respectée, notamment sur les lieux de travail. Une employée du ministère des Affaires sociales commente « le seul problème avec cette loi c'est que l'on perd beaucoup de temps à descendre dans la rue pour fumer » et elle ajoute « l'acte de quitter mon bureau pour fumer m'a fait prendre conscience de mon énorme dépendance et je vais donc en profiter pour décrocher ». Conclusion sur l'association Nofumadores qui assure que les centres de désintoxication ont enregistré une hausse de fréquentation depuis le 1er janvier.